



Canadian Radio-television and
Telecommunications Commission

Conseil de la radiodiffusion et des
télécommunications canadiennes

Ottawa, Canada
K1A 0N2

June 6, 2014

Our reference: A-2014-00007

Mrs. Monica Auer

2058 Bank Street
Ottawa, Ontario K2B 7M2

Dear Mrs. Auer,

This is further to your request under the *Access to Information Act* (the *Act*), received on May 9, 2014, for the following documents:

"Any records from 2000 on which contain statistics describing, analyses of, studies on, research about, and/or surveys asking about, the affordability of, studies on, research about, and/or surveys asking about, the affordability of rates charged by BDUs for their subscribers to obtain basic, extended basic and/or discretionary television distribution service(s). Excludes information contained in the CRTC's annual Broadcasting Policy Monitoring Reports and its Communications Policy Monitoring Reports."

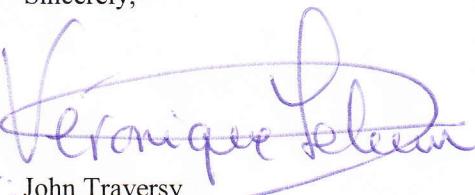
Please note that we cannot provide the records you have requested as they are exempt under 20(1)(b), of the *Act* with the exception of the enclosed presentation (pages 1 – 8).

For further information you may contact the ATIP Coordinator Mathieu Labine by phone at (819) 997-4274 or by email at Mathieu.labine@crtc.gc.ca.

Please be advised that you are entitled to bring a complaint, regarding the withholding of the severed information in the records you have requested, to the Information Commissioner within 60 days of the date of this letter. Notice of complaints should be addressed to the:

Office of the Information Commissioner
30 Victoria Street
Gatineau, Québec K1A 1H3

Sincerely,


For: John Traversy
Secretary General

Encl.

Canada

List of Exemption(s) applied to this request

20(1)(b) FINANCIAL, COMMERCIAL, SCIENTIFIC OR TECHNICAL INFORMATION GIVEN IN CONFIDENCE TO THE GOVERNMENT AND TREATED IN A CONSISTENTLY IN A CONFIDENTIAL MANNER BY THE THIRD PARTY

financial, commercial, scientific or technical information that is confidential information supplied to a government institution by a third party and is treated consistently in a confidential manner by the third party;



Conseil de la radiodiffusion et des
télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and
Telecommunications Commission



Avis de consultation 2009-614

Breffage

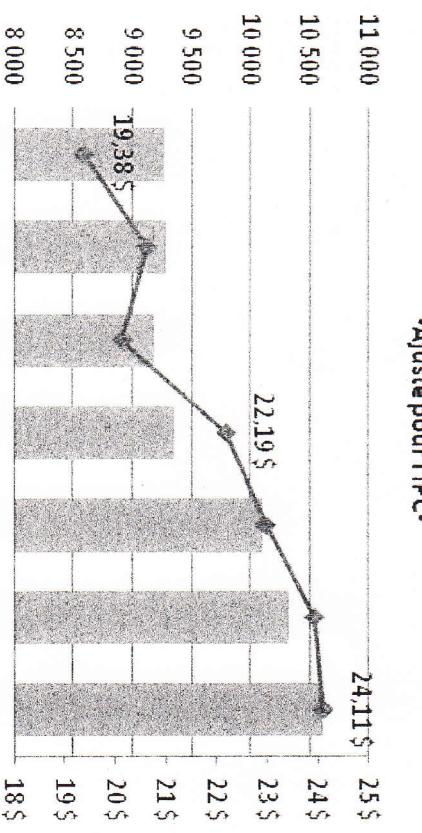
3 Décembre 2009

Canada

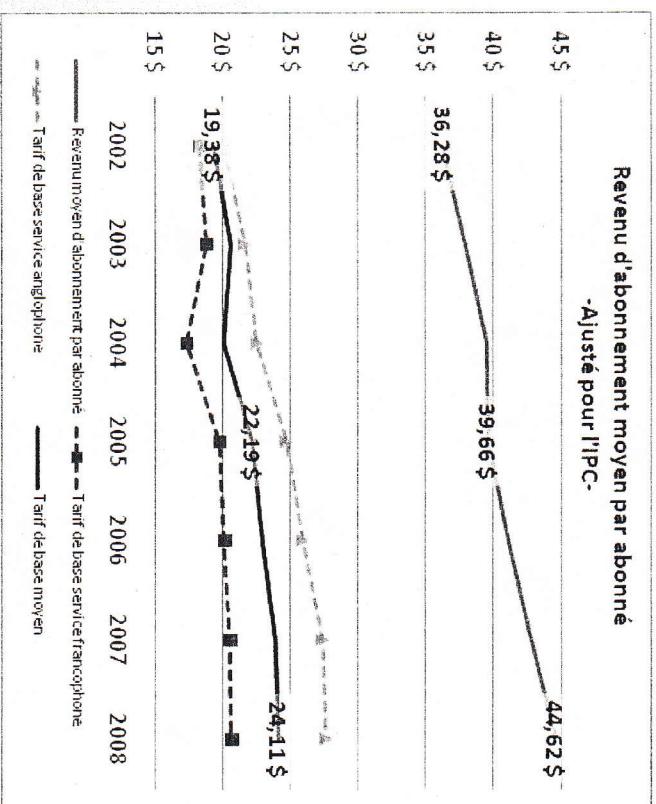
Tendances des tarifs, des abonnements et des revenus d'abonnement par abonnés

Les ERD soutiennent que les coûts reliés à la CVS seront inévitablement transférés aux consommateurs et que cela entraînera une baisse d'abonnements et une annulation des services.

Tarif de base moyen et nombre total d'abonnés
-Ajusté pour l'IPC-



Revenu d'abonnement moyen par abonné
-Ajusté pour l'IPC-



Contrairement à ce que soutiennent les EDR, la réaction des consommateurs suite aux augmentations tarifaires n'indique pas une perte substantielle de clientèle.

Tendances des tarifs, des abonnés et des revenus d'abonnement par abonnés

	2002	2008	Croissance	TCAC
Tarif de base moyen (ajusté pour l'IPC)	19,38 \$	24,11 \$	+ 24,4%	+ 3,7%
Revenu moyen d'abonnement par abonné (ajusté pour l'IPC)	36,28 \$	44,62 \$	+ 23,0%	+ 3,5%
Abonnements au câble de base	9 265 787	10 615 851	+ 14,6%	+ 2,3%
Tarif de base moyen en fonction du revenu disponible	1,05%	1,16%	+ 0,11%	n/a

Comment expliquer les hausses simultanées du tarif de base moyen et du nombre d'abonnements?

- Les services télévisuels des EDR ont évolué et la valeur perçue par les consommateurs est toujours élevée;
- Les services des EDR sont considérés abordables et les tarifs de base représentent toujours un faible pourcentage du revenu disponible;
- Les services télévisuels des EDR se comparent avantageusement avec les produits substituts;
- Les stratégies tarifaires et d'offre groupée de services des EDR ont réduit l'impact des hausses des tarifs de base et instauré une plus forte fidélisation de la clientèle.

Fistes de réflexion - Consommateurs

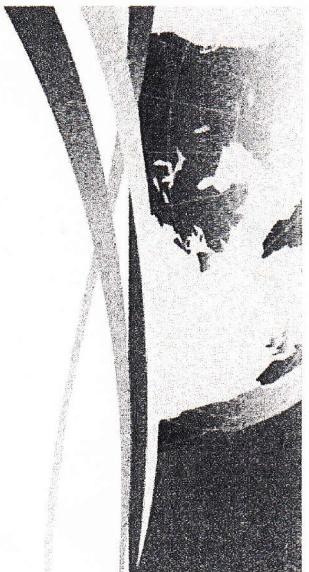
Se doter d'une définition commune de l'abordabilité

- Est-ce que l'abordabilité doit être définie par la capacité financière ou par la valeur perçue?
- Quels sont les facteurs à considérer pour mesurer l'abordabilité?

Définir la position des consommateurs vis-à-vis l'abordabilité des services des EDR

- Pourquoi les hausses tarifaires n'ont pas entraîné des réductions d'abonnement?
- Quelle est la valeur perçue par les consommateurs?
- Est-ce que les consommateurs considèrent les services des EDR inabordables? Le cas échéant, quelle est leur base de référence?
- Est-ce que des mesures pour assurer l'abordabilité doivent s'appliquer à tous les consommateurs ou cibler prioritairement ceux qui n'ont pas la capacité financière pour assumer les services des EDR?
- Est-ce que les consommateurs désirent un service de base allégé (« skinny basic »)?

Impacts sur les composantes de l'industrie



■ Impacts sur les EDR

- Baisse des profits si elles doivent absorber la CVS;
- Baisse d'abonnements et annulations si elles transfèrent la CVS aux clients;
- Réduction des investissements dans leurs réseaux avec un impact possiblement plus élevé pour les entreprises par satellite;
- Possibilité que les chaînes traditionnelles américaines désirent leur part de la CVS.

■ Impacts sur les services spécialisés

- Certaines EDR proposent la redistribution des revenus de la CVS entre les chaînes traditionnelles et les spécialisées;
- Baisse d'abonnements et annulations si la CVS est transférée aux clients;
- Des forfaits plus petits et flexibles pourraient menacer les chaînes destinées à de petits créneaux qui dépendent des offres de service groupées.



Impacts sur les composantes de l'industrie

- Impacts sur les télédiffuseurs traditionnels
 - Hausse des revenus agrégés;
 - Peut contribuer à prévenir les fermetures des stations locales;
 - La survie de certaines stations locales évoluant dans de petits marchés pourraient toujours être menacée – nécessité d'être distribuées par les EDR par satellite.
 - Ex: CKX-TV Brandon
- Impacts sur la programmation canadienne
 - Réductions possibles des contributions aux Fonds des médias du Canada et Fonds de production indépendant et à l'expression locale;
 - Baisse de revenus attribuable à des dépenses réduites en programmation canadienne de la part des services discrétionnaires;
 - Baisses de revenus potentielles liées au service de base allégé.

Pistes de réflexion - industrie

Impacts sur les EDR

- Pourquoi les hausses tarifaires des dernières années n'ont pas entraîné des réductions d'abonnement?
- Quels seraient les impacts sur les chaînes communautaires des EDR advenant une réduction du nombre d'abonnés?
- Y a-t-il un risque que les EDR se voient obliger de réduire les investissements dans leurs réseaux? Le cas échéant, quels seraient les impacts?
- Y a-t-il un risque réel que les chaînes traditionnelles américaines réclament la CVS? Quelle serait la valeur de ces chaînes?
- Compte tenu du petit pourcentage que représentent les dépenses en programmation vis-à-vis le tarif de base du câble, est-ce qu'un service de base allégé est viable?
- Comment les EDR entrevoient-elles la réglementation des tarifs?

Pistes de réflexion - industrie

Impacts sur les télédistributeurs traditionnels

- Est-ce que la CVS est suffisante pour assurer la pérennité des stations locales, particulièrement dans les petits marchés?
- Quelle est l'importance de la CVS par rapport au FAPL et à la distribution des signaux par les EDR par satellite? Qu'en est-il dans les petits marchés?

Impacts sur les services spécialisés

- Quels sont les impacts anticipés par les services spécialisés face à la CVS?
- Comment les services spécialisés évaluent le risque que les EDR redistribuent la CVS entre les chaînes traditionnelles et spécialisées? Est-ce que les services spécialisés non affiliés sont davantage menacés par ce scénario? Quels seraient les impacts sur les contributions aux émissions canadiennes?
- Quels seraient les impacts d'un service de base allégé sur leurs activités et sur leurs stratégies de prix et d'offre de produits groupés?